

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-246

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/24-181 en date du 26 juin 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement sur la rue Alfred Nomblot, en raison de travaux sur les réseaux d'éclairage public du 29 juillet au 28 août 2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/24-225 prorogeant l'arrêté ST/24-181 jusqu'au 6 septembre 2024 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-181 jusqu'au 13 septembre formulée par l'entreprise CITEOS en date du 4 septembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans la rue Alfred Nomblot à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/24-181 jusqu'au 13 septembre 2024 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

| Coordonnées des entreprises liées aux travaux |
|---|
| Entreprise CITEOS 18 avenue Général de Gaulle 92220 - Bagneux |
| Descriptif des travaux : Travaux sur les réseaux d'éclairage public |
| Adresse des travaux : Rue Alfred Nomblot |

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/24-181 en date du 26 juin 2024 est prorogé jusqu'au 13 septembre 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 06 septembre 2024

Pour ampliation,
Pour le Maire



Isabelle SPIERS
Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 9 septembre 2024